

Les Petits Ecureuils - St-Cergue Le Relais des Mômes - Arzier La Cour des Copons - Givrins Graines de Marmots - Trélex

Demande de modification de fréquentation U.A.P.E. - "La Cour des Copons"

1. ENFANT (a rempiir en cara	cteres a imprimerie	SVPJ						
Nom		Prénom						
*2. MOTIF DE LA DEMANDE:								
2. WOTF DE LA DEWIANDE:								
*3. FREQUENTATION - U.A.P.E Enfants dès le début de la scolarité obligatoire								
Horaire actuel								
U.A.P.E. / Accueil à l'année							1	
		LU	MA	ME	JE	VE		
Matin avant l'école	**7h00 - 08h45							
Matin sans école	07h00 - 11h30			***				
Midi – Repas	11h30 - 13h30							
Début d'après-midi	13h30 - 15h00							
Après-midi sans école	13h30 - 18h30							
Après-midi après l'école	15h00 - 18h30							
Horaire souhaité * Dès le :								
U.A.P.E. / Accueil à l'année								
		LU	MA	ME	JE	VE		
Matin avant l'école	**7h00 - 08h45							
Matin sans école	07h00 - 11h30			***				
Midi – Repas	11h30 - 13h30							
Début d'après-midi	13h30 - 15h00							
Après-midi sans école	13h30 - 18h30							
Après-midi après l'école	15h00 - 18h30							
** les tranches horaires sont aproximatives car elles dépendent des horaires exactes de l'école.								
Les enfants inscrits sont pris en charge de manière continue entre l'UAPE et l'école.								
*** Vos enfants peuvent être accueillis les mercredis à l'UAPE de Trélex. Un trajet en bus scolaire est								
organisé à la sortie de l'école de Givrins.								
Délais pour changements de fréquentation								
Diminution de fréquentation:								
Avant le 15 du mois pour la fin du mois suivant.								
Augmentation de fréquentation: 15 jours à l'avance pour le début du mois suivant selon places disponibles.								
Présence suplémentaire facturée e	n dépannage jusqu'au c	début du	mois sui	vant. Se	lon règl	ement d	lu RAT (art. 4.3 et 4.5)	
* Champs obligatoires								
*Lieu et date :			*Signature :					
Confirmation de la date de l	modification (ne _ا	pas rer	nplir) :					
Visa responsable :								